



Médiation

DES MARCHÉS PUBLICS



DOSSIER DE PRESSE

JANVIER 2014

CONTACTS PRESSE

Justine Leugé Maillet

justine.leuge-maillet@finances.gouv.fr

06.08.49.79.32

SOMMAIRE

Un dispositif au service des entreprises	p. 3
Jouer un rôle de facilitateur	p. 4
Instaurer une démarche de progrès	p. 6
Les modalités de saisine de la Médiation des Marchés publics	p. 7



ANNEXES

Biographie de Jean-Lou BLACHIER	p. 8
Quelques chiffres	p. 9
Contacts utiles	p. 10



Un dispositif au service des entreprises



La création de la Médiation des Marchés publics est le fruit de la volonté du Président de la République. Elle répond à la fois à la **résolution de favoriser la croissance des entreprises en améliorant leurs relations avec le secteur public**, et au besoin de **faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics**, dans le but de consolider et de développer leur activité.

Tout l'enjeu de la mission consiste à placer la commande publique au cœur de la bataille pour l'emploi, dans un contexte valorisant la production des entreprises implantées sur le territoire national.

Par un décret du Président de la République en date du 19 décembre 2012, Jean-Lou BLANCHIER a ainsi été nommé Médiateur des marchés publics. Directement rattaché au Ministre du Redressement productif, sa mission se décline en trois axes :

- Jouer **un rôle de facilitateur** dans les relations entre entreprises et grands donneurs d'ordre publics ;
- Instaurer une **démarche de progrès dans les relations** entre acheteurs publics et entreprises ;
- Offrir **un recours de médiation opérationnel** aux entreprises rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec leur donneur d'ordre public.

Jouer un rôle de facilitateur dans les relations entre entreprises et grands donneurs d'ordre publics



Comprendre les besoins des entreprises et des acheteurs publics sur le terrain

Le Médiateur s'emploie à sensibiliser les chefs d'entreprise à l'intérêt de candidater aux marchés publics par les nombreux déplacements sur le terrain. A l'écoute des entreprises, il va à leur rencontre pour identifier les difficultés contractuelles et/ou relationnelles qu'elles peuvent avoir avec les pouvoirs adjudicateurs.

Le réseau des chefs d'entreprise : les Ambassadeurs des marchés publics

Pour accompagner les entreprises sur les marchés publics, le Médiateur a décidé la mise en place du réseau des chefs d'entreprise, les Ambassadeurs des marchés publics.

Il s'agit d'instaurer une relation directe et territorialisée entre l'entreprise et la Médiation des Marchés publics avec le concours des services de l'Etat.

Composés de 9 à 12 représentants des entreprises et de l'état, il constitue un relais efficace en soutien des entreprises sur les problématiques relevant de la commande publique. Ils sont également force de proposition sur des dispositions relatives à un meilleur accès des aux marchés publics.



- Il va également à la **rencontre des acheteurs publics** pour attirer leur attention sur les problématiques de fonctionnement des entreprises et leur démontrer les avantages d'un achat responsable, dans le respect du Code des marchés publics.
- De plus, pour donner du sens, informer et conseiller, des guides sont été réalisés pour faciliter les relations entre donneurs d'ordre et entreprise :
 - Un guide pratique à destination des chefs d'entreprise pour inciter les entreprises à oser la commande publique; (sorti le 25 octobre 2013)



- Un guide pédagogique à destination des acheteurs publics pour faciliter leurs démarches de candidatures sur les marchés publics (sortie prévue en 2014).

Instaurer une démarche de progrès dans les relations entre acheteurs publics et entreprises dans le but de « faire bouger les lignes ».



Pour **bâtir des relations contractuelles de qualité**, le médiateur a mis en place 7 groupes de travail transversaux ou sectoriels. Ces groupes de travail associent les décideurs publics et les entreprises contractant des marchés publics. L'objectif est de déboucher sur des **solutions opérationnelles** pour améliorer les relations entre pouvoirs adjudicateurs et entreprises.

- « Normes et sécurité »
- « Entreprises santé innovantes »
- « Les entreprises textiles »
- « Simplification des procédures »
- « Numérique et innovation »
- « Intelligence économique »
- « Juridique »

Offrir un recours de médiation opérationnel aux entreprises



Le recours en médiation peut se traduire de deux façons :

- **Afin de régler les litiges** pouvant survenir lors de l'exécution d'une commande publique, les entreprises peuvent saisir le Médiateur. Le processus de Médiation des Marchés publics est gratuit et totalement confidentiel

La saisine du Médiateur s'effectue en déposant un dossier sur le site internet de la médiation. Le dossier est instruit par un médiateur délégué qui prend contact avec les parties.

Le Médiateur porte une attention particulière au respect des délais de paiement et il veille à ce que les critères de sélection retenus par les décideurs publics prennent davantage en compte le coût global tout au long du cycle de vie du produit, les performances environnementales et le caractère innovant des offres.

- En second lieu, le médiateur **aide les entreprises à mieux répondre à la commande des acteurs publics** (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux, entreprises publiques...).

Il s'agit d'être à l'écoute des entreprises n'ayant pas réussi à candidater à un marché public et d'identifier les obstacles ayant pu survenir dans leurs démarches afin d'augmenter leurs chances de remporter une commande publique à l'avenir.

Jean-Lou BLACHIER

Médiateur des marchés publics



Le 19 décembre 2012, Jean-Lou BLACHIER a été nommé Médiateur des marchés publics par décret du Président de la République et placé sous la tutelle d'Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif.

Jean-Lou BLACHIER est gérant de la société Promaxion Sarl depuis 1988, l'activité principale étant la création et la distribution de produits industriels (sécurité bancaire, plasturgie, bâtiment...). Il exerce par ailleurs des fonctions représentatives. Depuis 2010, il est Vice-président Confédéral de la CGPME, Président de l'Union Territoriale des Petites et Moyennes Industries (UTPMI), Conseiller du Commerce Extérieur de la France et Membre du Comité de suivi de Pacte PME. Il occupe également les fonctions de Président de la CGPME Seine Saint Denis (depuis 2007), Président Honoraire d'UCAPLAST (Union des syndicats des PME du caoutchouc et de la Plasturgie, depuis 2004) et est membre de la CCI de Paris-Île-de-France. Auparavant, il fut Vice-président National de la CGPME (2000-2003) et Président des Jeunes européens (1975-1979). Diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris, il est également Docteur en philosophie.

Jean-Lou BLACHIER est Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et Colonel de réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale.

Quelques chiffres

- Rencontre de plus de **4000 entreprises** lors de **22 déplacements**.
- **80 entreprises ont pris rendez-vous directement avec le médiateur national** pour aborder leur situation et trouver des solutions convenables à leurs problématiques.
- **17 visites d'entreprises** ont été réalisées depuis sa nomination.
- **Intervention dans des conférences** sur les achats responsables.
- **Plus de 200 cas de médiation ou difficultés** ont été portés à la connaissance du médiateur

Contacts utiles

La Médiation des Marchés publics est placée auprès du Ministère du Redressement Productif

Coordonnées du ministère

Ministère du Redressement productif
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Téléphone :

01 40 04 04 04

Coordonnées de la Médiation

Médiation des Marchés publics
98-102 rue de Richelieu
75002 Paris

Téléphone :

01 53 17 89 55

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Direction de la Communication – Cabinet de la Médiation des Marchés publics
Justine Leugé Maillet – 01 53 17 89 33 – 06 08 49 79 32



www.mediation-des-marches-publics.fr



Et suivez le médiateur sur Twitter **@jeanloubiachier**

